

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} avril 2019 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

19-04-01-4941 **Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 1^{er} avril 2019 à 19 h 05.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 mars 2019;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mars 2019;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 mars 2019;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mars 2019;
- D) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2019;
- 10.3** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation – Vente pour défaut de paiement des taxes - Autorisation de signature des actes de vente des immeubles adjugés à la municipalité ;
- 20.2 Autorisation – Vente pour défaut de paiement des taxes - Autorisation de signature d'un acte de vente pour le rachat du 64, rue Châteauguay;
- 20.3 Autorisation – Signature addenda au bail de François Hurtubise et Stéphane Morin (4, rue Lorne);

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – Affectation du solde disponible du règlement d'emprunt 699-2008 (Achat des immeubles de la Cleyn & Tinker) ;
- 30.2 Autorisation – Affectation du solde disponible du règlement d'emprunt 874-2015 (Achat de la chenillette à trottoir);
- 30.3 Autorisation – Remboursement anticipé du règlement d'emprunt 724-2005 (Réfection de l'immeuble Huntingdon Mills);
- 30.4 Autorisation - Demande de contribution financière – École secondaire Arthur-Pigeon – Soirée d'honneur;
- 30.5 Autorisation - Demande de contribution financière– Légion Royale Canadienne;
- 30.6 Autorisation - Demande de contribution financière - Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale;
- 30.7 Autorisation – Demande de contribution financière – Club de Patinage Artistique de Huntingdon;
- 30.8 Autorisation - Demande de contribution financière – Les Frontaliers Actifs ;
- 30.9 Autorisation - Vente pour taxes - Ordre à la greffière et mandat à la trésorière;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Adoption - Règlement 920-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils;
- 40.2 Autorisation – Demande de dérogation mineure – 11 rue Chalmers, lot 3 230 540;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Approbation – Nomination de madame Stéphanie Ricard au poste de membre résident du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville;

60. –VARIA

- 60.1 Autorisation – Demande au MTQ – Facteur sociaux-économiques;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

19-04-01-4942

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 1^{er} avril 2019.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 mars 2019

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2019.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2019

Comptes à payer – Mars 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 mars 2019

Dépenses d'investissement – Mars 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de mars 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en mars 2019

Comptes à payer –Mars 2019

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses investissements autorisées au 31 mars 2019.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- La nouvelle entreprise Rose ScienceVie va débiter la deuxième phase de son projet. Ceci contribuera à la création de nouveaux emplois sur notre territoire.
- Le maire informe l'assemblée qu'il a été invité à rencontrer le Corps de Cadets de l'armée Royale Canadienne à Valleyfield. Lors de cette occasion, il fut nommé Commandant d'une journée. Le lieutenant Pierre Lefebvre a été honoré pour ses 35 ans de service au Corps de Cadets.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

M. Jamie Iverson : Il demande si la Ville a l'intention de réparer les nids de poule dans les rues de la Ville.

Le maire lui répond que les employés des travaux publics ont commencé le colmatage des nids de poule. Il informe les citoyens qu'il y a des projets de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout et qu'il est clair que les travaux devront être réalisés avant d'asphalter ces rues. Par contre, la rue Bouchette devrait être asphaltée cette année.

Monsieur Iverson demande si des travaux seront effectués sur le chemin Fairview.

Le maire lui répond que le ministère des Transports a mandaté la firme Ali Excavation qui effectuera les travaux entre les mois de mai et octobre de cette année. De plus, une résolution sera présentée pour que le ministère des Transports effectue, dès cette année, des travaux d'asphaltage sur la rue F.-Cleyn.

Monsieur Iverson demande ce qui se passe avec les ventilateurs sur l'immeuble de la rue Lorne.

Le maire lui dit que l'entreprise a réduit ses activités. La Ville est toujours en attente à ce que l'entreprise installe un mur antibruit.

Mme Christina Corno : Elle demande si l'échéance du terme du bail est passée pour ce locataire et elle s'interroge sur le type d'entreprise que la Ville veut dans son parc industriel. Elle demande si la Ville veut des entreprises qui dérangent le voisinage.

Elle mentionne qu'elle entend le bruit des ventilateurs de l'immeuble de la rue Lorne jusqu'à sa résidence située sur la rue Châteauguay. Elle va enregistrer le bruit des ventilateurs durant la nuit.

Le conseiller Rémi Robidoux mentionne que tous les membres du conseil municipal se sont rendu devant la résidence de madame Corno, un soir après une séance, afin d'entendre l'intensité du bruit en provenance des ventilateurs. Ils n'ont entendu aucun bruit provenant des ventilateurs de l'immeuble du 4 rue Lorne. Cependant, en s'approchant de la station de pompage près du pont ils entendaient le moteur des pompes et ils se demandaient s'il était possible que le bruit qu'elle entendait à l'intérieur de sa résidence puisse provenir des pompes de la station de pompage.

Le conseiller Dominic Tremblay mentionne que le conseil a de l'empathie envers les citoyens de ce secteur. Cependant, la Ville croit qu'il est plus profitable de travailler avec l'entreprise afin de trouver des solutions, car il faut comprendre qu'il s'agit d'une zone industrielle. Il est souvent préférable de trouver des solutions afin de résoudre des différents avant d'envisager les options légales.

M. Corey McCartney : Il est un nouveau résident.. Il demande des renseignements sur le crédit de taxes accordé pour l'achat de couches en coton.

Le maire lui répond que ce programme est administré par MRC du Haut-Saint-Laurent et qu'il doit s'adresser à celle-ci pour toute information.

Il mentionne que les autos circulent trop vite sur la rue Lorne.

Le maire lui dit qu'il doit contacter la Sûreté du Québec.

Monsieur McCartney pose quelques questions concernant la collecte du recyclage, des ordures et du compost.

Également, il mentionne qu'il réside sur la rue Lorne et qu'il n'entend pas les ventilateurs installés sur l'immeuble de la rue Lorne.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 4 mars 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

19-04-01-4943

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 13 mars 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 13 mars 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

19-04-01-4944

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 13 mars 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 25 mars 2019

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 25 mars 2019 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

19-04-01-4945

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 25 mars 2019 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Vente pour défaut de paiement des taxes - Autorisation de signature des actes de vente des immeubles acquis par la municipalité

Considérant que lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales tenue le 20 mars 2018, les immeubles suivants ont été adjugés à la Ville de Huntingdon:

- lot 3 229 267: immeuble situé sur croissant Glen View;
- lot 3 229 824: immeuble situé au 90 rue Girard;
- lot 3 230 400: immeuble situé sur la rue York;
- lot 3 230 248: immeuble situé sur la rue Centre;

Considérant que dans l'année de l'adjudication, les immeubles adjugés à la municipalité n'ont pas été rachetés ou le retrait exercé et que par conséquent, la Ville de Huntingdon en demeure propriétaire irrévocable;

Considérant que l'article 538 de la Loi sur les cités et villes stipule que le greffier doit dresser et signer un acte de vente en faveur de la municipalité et le faire inscrire au registre foncier.

19-04-01-4946

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes;

Que le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, les actes de vente en faveur de la municipalité pour les immeubles suivants :

- lot 3 229 267: immeuble situé sur croissant Glen View;
- lot 3 229 824: immeuble situé au 90 rue Girard;
- lot 3 230 400: immeuble situé sur la rue York;
- lot 3 230 248: immeuble situé sur la rue Centre;

Adopté

Vente pour défaut de paiement des taxes - Autorisation de signature d'un acte de vente pour le rachat du 64, rue Châteauguay

Considérant que lors de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales tenue le 20 mars 2018, l'immeuble désigné sous le numéro de lot 3 230 438 situé au 64 rue Châteauguay a été adjugé à la Ville de Huntingdon;

Considérant que le 20 mars 2019, Greenvest Enterprises Inc. a exercé, pour le compte de la compagnie Point Financière Inc, le droit de retrait en vertu de l'article 533 de la Loi sur les cités et villes, en procédant au paiement à la Ville de Huntingdon du prix de vente, y compris le coût du certificat d'adjudication, avec intérêt à raison de dix pour cent par an, une fraction de l'année étant comptée pour l'année entière ;

Considérant que l'article 532 de la Loi sur les cités et villes stipule que suivant le rachat, le propriétaire a le droit d'obtenir de l'adjudicataire, mais à ses propres frais, un acte devant notaire constatant le remboursement des deniers et le rachat de l'immeuble ;

Considérant que l'inscription d'une copie authentique de cet acte lui fera recouvrer le droit de propriété qu'il avait dans l'immeuble au moment de la vente, sujet aux créances prioritaires et aux créances hypothécaires qui grevaient l'immeuble à cette même date, moins ce qui en a été payé par la distribution des deniers prélevés en vertu de la vente.

19-04-01-4947

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes.

Que le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente constatant le remboursement des deniers et le rachat de l'immeuble connu sous le numéro de lot 3 230 438 situé au 64 rue Châteauguay, et ce, aux frais du propriétaire.

Que le conseil municipal entérine le mandat octroyé à la notaire, Me Nathalie Daoust, par le maire André Brunette dans ce dossier.

Adopté

Addenda au bail avec messieurs F. Hurtubise et S. Morin – 4, rue Lorne

Considérant que messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin louent un espace d'une superficie approximative de 2 545 pieds carrés dans l'immeuble industriel situé au 4 rue Lorne, Huntingdon dont la location à durée fixe se termine le 31 mars 2019;

Considérant que les locataires demandent le prolongement du bail pour 2 mois supplémentaires soit jusqu'au 31 mai 2019 afin de leur permettre de poursuivre la production de leurs produits;

19-04-01-4948

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil autorise le prolongement du bail jusqu'au 31 mai 2019 avec messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un addenda au bail avec messieurs François Hurtubise et Stéphane Morin suivant les mêmes conditions inscrites au bail.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Affectation du solde disponible du règlement d'emprunt 699-2005 (Achat des immeubles de la Cleyn & Tinker)

Considérant que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés peuvent être affectés au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts;

Considérant qu'un solde disponible de 774,64 \$ provenant du règlement d'emprunt 699-2005 peut être affecté au service de la dette relatif à ce règlement pour l'exercice 2019;

19-04-01-4949

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal affecte le solde disponible du règlement d'emprunt 699-2005 d'un montant de 774,64 \$ au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts de ce règlement pour l'exercice financier 2019.

Adopté

Affectation du solde disponible du règlement d'emprunt 874-2015 (Achat de la chenillette à trottoir)

Considérant que la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés peuvent être affectés au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts;

Considérant qu'un solde disponible de 1 410,11 \$ provenant du règlement d'emprunt 874-2015 peut être affecté au service de la dette relatif à ce règlement pour l'exercice 2019;

19-04-01-4950

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal affecte le solde disponible du règlement d'emprunt 874-2015 d'un montant de 1 410,11 \$ au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts de ce règlement pour l'exercice financier 2019.

Adopté

Remboursement anticipé du règlement d'emprunt no. 724-2005
(Réfection de l'immeuble Huntingdon Mills)

Considérant que le 3 juin 2019, la Ville doit refinancer, pour une période de 5 ans, la 2^e tranche du règlement d'emprunt 724-2005 d'un montant de 246 100 \$;

Considérant qu'à cet effet, la trésorière doit réserver, auprès du ministère des Finances, une date d'ouverture des soumissions pour le refinancement, afin de le prévoir au calendrier des appels d'offres publiques;

Considérant que la Ville peut réduire le montant de l'emprunt à refinancer en effectuant un paiement supplémentaire lors du remboursement de l'emprunt prévu le 3 juin 2019.

Considérant que tel que stipulé à l'article 9 de la Loi concernant la Ville de Huntingdon, tout denier provenant de la vente de l'immeuble industriel Huntingdon Mills doit être employé au paiement des engagements contractés par la Ville pour cet immeuble en proportion de la superficie de la partie vendue relativement à l'ensemble de la superficie de cet immeuble et qu'à cet effet, la ville financera ce remboursement anticipé à même le surplus accumulé affecté.

19-04-01-4951

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à rembourser l'intégralité du solde du règlement d'emprunt 724-2005 pour un montant de 246 100 \$ et ceci sans procéder au refinancement dudit règlement;

Qu'une somme de 246 100 \$ du surplus accumulé affecté soit affectée au remboursement du règlement d'emprunt 724-2005 lors de l'échéance du 3 juin 2019.

Adopté

Demande de contribution financière – École secondaire
Arthur-Pigeon – Soirée d'honneur

Le conseiller Dominic Tremblay déclare être en situation de conflit d'intérêts par sa situation de directeur de l'école Arthur-Pigeon et se retire de la séance à 19h58 pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.

Considérant que l'école secondaire Arthur-Pigeon organise sa 34^e édition de la Soirée d'honneur qui aura lieu le vendredi 14 juin 2019;

Considérant que lors de la Soirée d'honneur, des bourses sont remises à des élèves de l'école afin de les encourager à développer leurs multiples talents et à devenir des citoyens responsables;

19-04-01-4952

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 200 \$ à l'école secondaire Arthur-Pigeon pour la Soirée d'honneur.

Adopté

Monsieur Dominic Tremblay reprend son siège à 19h59.

Demande de contribution – Légion Royale Canadienne de Huntingdon

Considérant que la salle de la Légion Royale Canadienne est un endroit où de nombreux événements publics y sont tenus et dont la clientèle est représentée, pour une grande partie, par les aînés;

Considérant qu'il est établi que le facteur le plus important pour la survie d'une victime est le temps écoulé avant la défibrillation. Chaque minute qui se perd entre le début de l'arrêt cardiaque et la défibrillation fait chuter de 7 à 10 % le taux de survie. Après plus de 12 minutes sans défibrillation, le taux de survie chez l'adulte se situe sous les 5 %;

Considérant que l'organisme veut s'assurer que tout citoyen subissant un malaise d'origine cardiaque se trouvant dans leurs locaux ait un accès rapide à des soins médicaux d'urgence et qu'à cet effet, il désire acquérir un défibrillateur cardiaque et, conséquemment, obtenir une aide financière;

Considérant que la Ville de Huntingdon et la Légion Royale Canadienne ont signé une entente autorisant l'usage des locaux de la Légion comme centre de refuge en cas de sinistre, et qu'à cet effet l'emplacement est désigné comme tel dans le Plan des mesures d'urgence de la municipalité;

19-04-01-4953

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accorde une contribution financière au montant de 500 \$ à la Légion Royale Canadienne de Huntingdon, filiale 81, pour l'achat d'un défibrillateur cardiaque pour leur salle d'activités.

Adopté

Demande de contribution - Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale

Considérant que le comité organisateur du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale demande une contribution financière pour sa 10^e édition du Gala;

Considérant que le Conseil municipal de Huntingdon a à cœur d'appuyer les jeunes du Haut-St-Laurent qui ont envie de démontrer leur dynamisme par l'action bénévole, l'implication citoyenne, les saines habitudes de vie, la persévérance scolaire ou sociale, l'engagement en environnement, arts et culture.

19-04-01-4954

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ pour le financement du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale 2019.

Adopté

Demande de contribution financière – Club de Patinage Artistique de Huntingdon

Considérant que l'organisme désire amasser 8 000 \$ qui seront utilisés pour le financement du temps de glace, la réduction du déficit accumulé et le financement des services de patinage plus, patinage intensif et patinage artistique dans la communauté;

Considérant que le Club de Patinage Artistique de Huntingdon a mis en place une campagne de financement visant à collecter des fonds par le biais d'un parrainage pour 5 enfants résidents dans la communauté;

19-04-01-4955

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière de 200 \$ au Club de Patinage artistique de Huntingdon.

Adopté

Demande de contribution financière – Les Frontaliers Actifs

Le conseiller Dominic Tremblay déclare être en situation de conflit d'intérêts par sa situation de directeur de l'école Arthur-Pigeon et se retire de la séance à 20h04 pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.

Considérant que Les Frontaliers Actifs offrent des activités parascolaires de qualité à des jeunes provenant d'un milieu défavorisé à des coûts inférieurs au coût réel de chaque activité et de l'encadrement offert dans le programme;

Considérant que Les Frontaliers actifs organisent un spectacle-bénéfice mettant en vedette l'humoriste Mario Tessier afin d'amasser des fonds pour offrir la continuité de leur programme;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été présentée et que celle-ci peut être versée sous deux formes, soit :

1. Achat de billets pour le spectacle au prix de 50 \$ chacun;

Ou

2. Contribution financière visant à financer le prix de cadeaux qui seront mis aux enchères lors de la soirée spectacle, selon trois types de forfaits, soit :
 - a) Financement de billets réguliers au coût de 50\$ chacun;
 - b) Financement de billets «souper cabane à sucre et spectacle» au coût de 70\$ chacun;
 - c) Financement de billets VIP en avant-scène et rencontre avec l'artiste au coût de 80\$ chacun;

19-04-01-4956

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 100 \$ afin de soutenir l'organisme dans leurs activités.

Adopté

Monsieur Dominic Tremblay reprend son siège à 20h06.

Vente pour taxes - Ordre à la greffière et mandat à la trésorière

Considérant les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* lesquels prévoient les règles de vente de certains immeubles pour défaut du paiement des taxes municipales ;

Considérant la liste présentée par la trésorière, des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis 2017, en tout ou en partie;

19-04-01-4957

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'ordonner à la greffière de la Ville, Madame Denyse Jeanneau, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de vendre ces immeubles, à l'enchère publique qui aura lieu le jeudi 23 mai 2019 à 11h00 dans la salle du conseil municipal, au 23, rue King, à Huntingdon, province de Québec, le tout conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et Villes* (L.E.Q., chapitre C-19).

D'autoriser la trésorière à facturer les frais suivants :

- 200,00\$ de frais d'administration pour chaque immeuble inscrit sur la liste des propriétés à être vendues pour non-paiement de taxes, et ce, au moment de l'expédition du 1^{er} avis.
- Tous les frais de vente, par unité d'évaluation, encourus par la municipalité soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes.

Ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- Les taxes municipales et les intérêts impayés
- Les taxes scolaires et les intérêts impayés
- Les frais de publication de l'avis dans le journal
- Les frais reliés à l'avis expédié par courrier recommandé
- Les frais de recherche de titre de propriété
- Les frais d'inscription au Bureau de la publicité de droits
- Les frais de radiation au Bureau de la publicité des droits
- Les frais du Bureau de la publicité des droits pour la préparation de l'état de collocation;
- Les droits et honoraires au ministre des Finances représentant 3% du prix de la vente;
- La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), s'il y a lieu.

D'autoriser la trésorière à exclure de cette vente aux enchères l'immeuble à propos duquel toutes les taxes dues à la date de la vente auront été payées avant l'adjudication.

D'autoriser madame Johanne Hébert, trésorière, à enchérir et acquérir pour et au nom de la Ville de Huntingdon les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes impayées qui aura lieu le jeudi 23 mai 2019 à 11h00 sans, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, le tout conformément à l'article 536, de la *Loi sur les cités et villes* (L.E.Q., chapitre C-19).

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du règlement 920-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils

Considérant que le paragraphe 5 de l'article 626 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q.C. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier sur les chemins qu'elle indique;

Considérant qu'un projet du présent règlement a été déposé et présenté et qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Maurice Brossoit à la séance extraordinaire tenue le 13 mars 2019;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies;

19-04-01-4958

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement numéro 920-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

Adopté

Demande de dérogation mineure - 11 rue Chalmers, lot 3 230 540

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 11 rue Chalmers, connue sous le numéro de lot 3 230 540;

Considérant que ladite dérogation mineure aurait pour effet de permettre l'implantation dérogatoire de la rallonge du bâtiment principal construite en 2014 avec une marge de recul latérale de 1,87 m au lieu de 1,98 m, tel que stipulé à l'article 5.2.2.3 du règlement de zonage numéro 512 soit une différence de 0,11 m ;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que toute personne intéressée peut se faire entendre du conseil à la présente séance.

19-04-01-4959

Il est proposé par madame Andrea Geary

Appuyé par

Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure visant à permettre l'implantation de la rallonge du bâtiment construit en 2014 avec une marge de recul latérale de 1,87 m au lieu de 1,98 m, pour l'immeuble sis au 11 rue Chalmers, connu sous le numéro de lot 3 230 540.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Nomination de madame Stéphanie Ricard au poste de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville

Considérant que la Ville a un poste à combler au sein de son Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant que l'article 6 du Règlement 729-2006 relatif au Comité consultatif d'urbanisme prévoit qu'une vacance au poste de membre du comité doit être comblée par le conseil de la Ville dans les 3 mois de la date où elle survient;

Considérant que madame Stéphanie Ricard, résidente de la Ville de Huntingdon, a déposé sa candidature pour siéger à ce comité.

19-04-01-4960

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par madame Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil nomme madame Stéphanie Ricard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de 2 ans tel que stipulé au règlement 729-2006.

Adopté

60. VARIA

Demande au MTQ – Intérêt de prendre en compte le facteur économique dans la prise de décision d'intervention sur le réseau routier

Considérant que par son identité de ville-centre, Huntingdon dessert autant sa population que la population des municipalités environnantes en ce qui a trait aux institutions scolaires et de la santé, aux services gouvernementaux, aux commerces, aux industries ainsi qu'aux différents services offerts;

Considérant que compte tenu de la variété de l'offre dans la ville, les résidents de la région, les travailleurs et les camions de livraison sont appelés à se déplacer sur les routes situées sur le territoire de la municipalité pour avoir accès aux commerces, industries et autres services;

Considérant que le réseau routier est l'un des principaux aspects influençant le choix d'une entreprise à s'implanter sur un territoire ce qui favorise le développement économique d'une région;

Considérant que depuis plusieurs années, la Ville de Huntingdon a fait des demandes répétitives en rapport à la nécessité de procéder au resurfage de la rue F.-Cleyn, soit par résolutions et/ou soit par le biais du bureau du député, et que ces demandes n'ont, de façon évidente, jamais été prises en compte par le ministère des Transports;

Considérant que la prise de décision d'intervention sur le réseau routier d'une région doit, sans contexte, prendre en compte les facteurs économiques de cette région.

19-04-01-4961

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil demande au ministère des Transports que l'analyse visant à établir les routes à prioriser tienne compte de l'importance de celles-ci sur le développement économique d'une région, et ce, peu importe la taille de cette région.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Il a assisté à une réunion de l'Office municipal d'habitation. Il mentionne que les deux immeubles disposent de tapis qui sont installés depuis plus de 40 ans et seraient maintenant désuets. La Société d'habitation du Québec n'alloue pas de budget pour ces améliorations.

Demande à la Société d'habitation du Québec d'autoriser le remplacement des tapis dans les immeubles à loyer modique de Huntingdon

Considérant que les tapis des immeubles de l'Office municipal d'habitation d'Huntingdon sont installés depuis plus de 40 ans et se sont détériorés avec le temps;

19-04-01-4962

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal demande à la Société d'habitation du Québec d'autoriser un budget pour le financement du remplacement des tapis des deux immeubles d'habitation situés sur le territoire de Huntingdon.

Adopté

Mme Andrea Geary : Elle a assisté à une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme en mars dernier. En avril, il y aura une première rencontre du comité des parcs.

M. Dominic Tremblay : Une rencontre est prévue avec le comité des parcs pour l'aménagement du Parc des Régiments dans le secteur de Garden City.

M. Florent Ricard : Le Marché Fermier débutera sa saison le 22 mai prochain au parc Prince-Arthur.

M. Rémi Robidoux : Accompagné du maire et des employés du ministère des Transports, ils ont été observés le haut niveau de la rivière Châteauguay. Par chance, cette année, il n'y a pas eu d'embâcles qui ont nécessité de briser la glace.

Il remercie monsieur Denis St-Cyr de l'avoir remplacé à la réunion du comité de la Régie Intermunicipale de la Patinoire de Huntingdon.

De plus, il indique qu'il n'est pas satisfait de la rédaction du procès-verbal de l'aréna concernant son opposition sur une résolution du conseil d'administration.

M. André Brunette : Il y aura plusieurs projets dans la ville au cours des prochains mois :

- Réfection du poste de pompage Poirier
- Construction du nouveau garage municipal
- Réfection du trottoir sur la rue Châteauguay
- Vidange de l'étang #1
- Réparation de la rue F.-Cleyn par le ministère des Transports.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

19-04-01-4963

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 29.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière